



Inscriptions au dispositif national École et Cinéma - phase 3

Du 01/09/2023 au 11/09/2023

Confirmation de votre inscription pour les écoles dont l'inscription a été validée, jusqu'au 11 septembre.

L'espace interactif du site du Cinématographe rouvre **jusqu'au 11 septembre** afin que vous puissiez confirmer votre inscription. Cette confirmation est **obligatoire** afin que nous puissions prendre en compte votre participation et que nous ayons les informations mises à jour concernant les classes concernées.

Les informations suivantes doivent être renseignées et en accord avec la réponse du comité de pilotage transmis en juin :

- Niveau pour chaque classe, effectif réel, nom, prénom et email académique pour chaque enseignant-e.

Modifications autorisées :

- niveau de classe à l'intérieur d'un cycle
- nom et email de l'enseignant-e
- effectif

Modifications non autorisées :

- ajout de classe
- changement de cycle

[Accéder à cet espace.](#)

Puis rentrer le code RNE de l'école (sans le 044).

En ce qui concerne les conférences École & Cinéma qui proposent la projection et une intervention théorique sur les films de la programmation permettant de préparer les séances avec les élèves et le travail pédagogique en amont et en aval de celles-ci, le calendrier des premières dates est mise en ligne sur le site du Cinématographe :

https://www.lecinematographe.com/Conferences-Ecole-Cinema-2023-2024_a8966.html

Thématique :

Cinéma - théâtre

M.A.J. le 04/09/2023

Dans cette rubrique

- [Inscription au dispositif](#)
- [Ressources](#)
- [Contacts](#)

Site du cinématographe

- <http://www.lecinematographe.com/>

À voir aussi

- [Rubrique école et cinéma](#)

Destinataires

. Tous les personnels du premier degré 44 PU et PR